

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un décembre deux mille onze, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/12/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Serge CLUZEAUD, François ENGELIBERT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Isabelle LEON, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

**EXCUSES** : Dominique DUNAUD, Catherine CELESTIN, Béatrice DUFOR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2011 – 149 : PLAN DE FORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Vu la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la demande d'avis faite au Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne en date du 20 décembre 2010,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de l'établissement.

Ce plan traduit les besoins de formation individuels et collectifs pour l'année 2012. Il hiérarchise ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant les orientations politiques et stratégiques du développement de l'intercommunalité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique paritaire dont dépend la structure, qui mentionne les actions de formation suivantes :

- ✓ formations d'intégration et de professionnalisation,
- ✓ formations de perfectionnement,
- ✓ formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation doit également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur DIF.

Monsieur le Président propose pour l'année 2012, de modifier le plan de formation 2011 en ajoutant, notamment, dans les formations personnelles, la possibilité de suivre les formations initiales et la formation continue obligatoires pour les agents sapeurs-pompiers volontaires de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président propose un plan de formation annuel qui repose sur 19 domaines de compétences adaptés aux besoins en formation des agents de l'établissement :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| ✓ Formations d'intégration                       | ✓ Social, santé                  |
| ✓ Préparation concours et examens professionnels | ✓ Enfance, éducation et jeunesse |
| ✓ Formation personnelle                          | ✓ Restauration                   |
| ✓ Repères fondamentaux                           | ✓ Culture                        |
| ✓ Management                                     | ✓ Environnement                  |
| ✓ Affaires juridiques                            | ✓ Sécurité                       |
| ✓ Gestion des ressources humaines                | ✓ Génie technique                |
| ✓ Finance et gestion financière                  | ✓ Développement local            |
| ✓ Communication institutionnelle                 | ✓ Sport                          |
| ✓ Informatique et systèmes d'information         |                                  |

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PLAN DE FORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT AU TITRE 2012

Date de transmission de l'acte : 23/12/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2011

Numéro de l'acte : 2011-149 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111221-2011-149-DE

Date de décision : 21/12/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan 2012 de formation de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 décembre 2011

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Communauté de Communes de Noblat  
Saint Léonard de Noblat  
Haute-Dordogne

Jean-Claude LEBLOIS

